

**N° OJ : 11****Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022****Objet :** Sport.- Asbl "LiveFitLiveBetter".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "LiveFitLiveBetter";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2022 à l'attention de l'asbl "LiveFitLiveBetter" pour l'évènement "AKVMOVE First Anniversary".

Annexes :

